

Facebook accepte de livrer les adresses IP à la justice française

Facebook vient d'accepter de livrer à la justice française les adresses IP des comptes publiant des propos haineux. L'information provient d'une interview par [Reuters](#) du secrétaire d'Etat au Numérique [Cédric O](#).

.@facebook transmettra désormais à la justice française les adresses IP afin d'identifier les auteurs de propos haineux sur internet. Nous continuerons à avancer sur ce sujet avec la [#PPLCyberHaine](#).

cc [@NBelloubet](#) [pic.twitter.com/UdrtNixYGt](#)

— Cédric O (@cedric_o) [25 juin 2019](#)

Une collaboration limitée à La France

En cas de signalement, la justice française pourra alors obtenir cette information permettant d'identifier l'auteur des propos...à condition qu'elle ne se cache pas derrière un VPN, par exemple.

D'après Cédric O, il s'agirait d'un accord ne concernant que la France et qui est le fruit de discussions avec les représentants du réseau social. "Ils nous ont annoncé que (...), eu égard aux discussions qu'ils ont eues avec nous, ils allaient transmettre les adresses IP pour les contenus de haine en ligne qui seraient demandées par la justice. Ce qui est une énorme nouvelle".

Auparavant, Facebook fournissait, à la demande de la justice, les adresses IP des comptes ayant publiés des contenus liés au terrorisme ou la pédopornographie.

Il y a quelques semaines, Facebook avait déjà annoncé la mise en place de nouvelles mesures pour améliorer le contrôle des contenus diffusés.

Le réseau social compte également sur ses partenariats et investissements avec des laboratoires de recherche et des universités pour détecter automatiquement les contenus violant les conditions d'utilisation de la plateforme. Une sorte de modération 2.0 basée sur l'intelligence artificielle.